

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**SÉANCE DU 9 JANVIER 2024**

**DELIBERATION N° 2024-002**

**Objet : Désignation des deux personnalités qualifiées du conseil d'administration.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

**Vu** le Code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

**Vu** le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié par le décret n°2023-1310 du 27 décembre 2023 ;

**Vu** le Règlement Intérieur d'Université Côte d'Azur ;

**Considérant** que deux personnalités qualifiées, et leur suppléante ou suppléant de même sexe, doivent être désignées par les autres administrateurs, sur proposition du président d'Université Côte d'Azur ;

**Considérant** que le président d'Université Côte d'Azur, M. Jeanick BRISSWALTER, a proposé de désigner :

- D'une part Mme Nathalie HILMI, Responsable de la section « Economie environnementale » du Centre Scientifique de Monaco, membre du GIEC, auteure principale du rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique et sa suppléante de même sexe, Mme Karine VITTAZ, Provisseure du CIV Valbonne ;
- D'autre part, Mme Patricia BRAUN, Présidente du cabinet In Extenso Innovation Croissance, Société en matière d'innovation durable, engagée dans la Convention des Entreprises pour le Climat, et sa suppléante de même sexe, Stéphanie PIERRE, Directrice du Conseil Scientifique des Iles de Lérins ;

**Considérant** que pour être désignées, les personnalités proposées doivent recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés ;

**Considérant** qu'à l'issue du tour de scrutin Mmes Nathalie HILMI, Karine VITTAZ et Mmes Patricia BRAUN, Stéphanie PIERRE sur les 36 votes émis, 36 votes unanimes ont été comptabilisés en faveur de leur désignation, Que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte ;

**En considération de ces éléments, le conseil d'administration d'Université Côte d'Azur désigne en qualité de personnalités qualifiées du conseil d'administration :**

- **Mme Nathalie HILMI, titulaire et Mme Karine VITTAZ, suppléante**
- **Mme Patricia BRAUN, titulaire et Mme Stéphanie PIERRE suppléante**

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **36**

Fait à Nice, le 9 janvier 2024

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2024-002**  
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 12 janvier 2024  
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 12 janvier 2024

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :  
*En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.*

**Signature(s) électronique(s) du présent document**

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).

**Digital signature(s) of this document**

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at [support@lex-persona.com](mailto:support@lex-persona.com).